Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 037-243700499-20240320-CC2024_019-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT **DE LOCHES**

Liberté - Égalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :
Le 13 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars à 19h30, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence d'**Alain DROUET, Vice-Président.**

Étaient présents :
Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :
Brigitte DUPUIS donne pouvoir à Fabien HOUZÉ, Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD, Véronique BERGER donne pouvoir à Alain DROUET, Marc LEPRINCE donne pouvoir à Patrice POTTIER, Annick REITER donne pouvoir à Joël BESNARD.

Étaient absents :
Gaëlle POUPIN, Philippe PÉANO.

Jocelyne DEFEINDS est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CC 2024-019

Objet : Actualisation des délégué(e)s du Pays Loire Touraine

Selon les statuts en vigueur du Pays Loire Touraine, 1 siège a été attribué à la Communauté de Communes et une représentation proportionnelle des communes membres.

Consécutivement à la démission de Monsieur Benoit POUTEAU de délégué au Pays Loire Touraine, il convient d'élire un nouveau délégué suppléant en représentation de la commune de Saint-Nicolas-des-Motets.

La Commune de Saint-Nicolas-des-Motets propose la candidature de Monsieur Yann LEGENDRE

Considérant que la commune de Saint-Nicolas-des-Motets propose un seul candidat, il est proposé de déroger aux articles L.5211-7 et L.5711-1. Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de déroger au scrutin secret pour la nomination des délégués.

Le Conseil communautaire l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ÉLIT** Yann LEGENDRE en qualité de membre suppléant en représentation de la commune de Saint-Nicolas-des-Motets.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 26 mars 2024

Pour la Présidente empêchée,
Le Vice-Président,
Alain DROUET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le 25/03/2024
ID : 037-243700499-20240320-CC2024_020-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT **DE LOCHES**

Liberté - Égalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :
Le 13 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars à 19h30, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente.**

Étaient présents :
Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :
Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD, Véronique BERGER donne pouvoir à Alain DROUET, Marc LEPRINCE donne pouvoir à Patrice POTTIER, Annick REITER donne pouvoir à Joël BESNARD.
Était absente :
Gaëlle POUPIN.

Jocelyne DEFEINGS est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CC 2024-020

Objet : Fonds de solidarité logement

Vu les statuts de la Communauté de communes du Castelrenaudais,
Considérant que le dispositif FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement), assuré principalement par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire dans le cadre de la loi de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, constitue un outil privilégié pour l'accès, le maintien dans le logement du secteur locatif privé ou public, et la lutte contre la précarité énergétique des publics démunis,
Considérant que le Conseil départemental souhaite valoriser les collaborations partenariales dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement et sollicite prioritairement les Établissements Publics de Coopération Intercommunale,
Considérant le courrier en date du 22 février 2024 de la Direction départementale de l'Insertion, de l'Habitat et du Logement qui sollicite la Communauté de Communes pour une contribution 2024 d'un montant de 0,45 € par habitant (identique depuis 2014),
Considérant qu'en 2023, le fonds a permis d'adresser un montant global d'aides de 20 767 € sur le territoire correspondant à 67 dossiers sur 8 communes du Castelrenaudais,
Considérant la population INSEE 2024 de 16 532 habitants, la contribution s'élèverait à 7 439 €.

Il est proposé de valider la contribution 2024 au Fonds de Solidarité pour le Logement à hauteur de 0,45 € par habitant.

Le Conseil communautaire l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la contribution de la Communauté de communes au Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) du Conseil départemental d'Indre-et-Loire à hauteur de 0,45 € par habitant (population INSEE 2024 : 16 532 habitants), pour un montant de 7 439 €.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - DU CASTELRENAUDAIS - REPUBLIQUE FRANÇAISE

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 22 mars 2024

La Présidente,
Brigitte DUPUIS

Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le 25/03/2024
ID : 037-243700499-20240320-CC2024_021-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT **DE LOCHES**

Liberté - Égalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :
Le 13 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars à 19h30, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente.**

Étaient présents :
Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :
Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD, Véronique BERGER donne pouvoir à Alain DROUET, Marc LEPRINCE donne pouvoir à Patrice POTTIER, Annick REITER donne pouvoir à Joël BESNARD.
Était absente :
Gaëlle POUPIN.

Jocelyne DEFEINGS est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CC 2024-021

Objet : Cinéma « Le Balzac » : Attribution d'une subvention de fonctionnement

Par convention en date du 31 mars 2006, la Communauté de Communes s'est engagée à soutenir financièrement chaque année l'association « Le Balzac » en participant aux frais de personnel.
Par courrier en date du 16 février 2024, l'association du cinéma le Balzac a sollicité la Communauté de Communes afin que lui soit attribué une subvention de 34 000 € au titre de l'année 2024.

Vu la demande du Cinéma le Balzac,
Vu le bilan de l'exercice 2023 du Cinéma le Balzac présenté en assemblée générale qui fait apparaitre un bénéfice de 12 828 €,
Vu le budget prévisionnel 2024 du Cinéma le Balzac présenté en assemblée générale le 23 janvier 2024,

Considérant l'intérêt et la nécessité pour la population du territoire du Castelrenaudais de conserver une offre culturelle cinématographique, il est proposé de verser une subvention de 28 000 € au titre de l'année 2024.

Considérant qu'une somme est prévue au Budget 2024 de la Communauté de Communes,

Après avoir entendu les explications utiles et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 30	Abstention / nul : 0
Suffrages exprimés : 30	Majorité absolue : 16
POUR : 25	CONTRE la baisse de la subvention : 5

Le Conseil communautaire à la majorité des membres présents et représentés :

- **ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement de 28 000 € au Cinéma Le Balzac au titre de l'année 2024,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - DU CASTELRENAUDAIS - REPUBLIQUE FRANÇAISE

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 22 mars 2024

La Présidente,
Brigitte DUPUIS

Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le 25/03/2024
ID : 037-243700499-20240320-CC2024_022-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT **DE LOCHES**

Liberté - Égalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :
Le 13 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars à 19h30, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente.**

Étaient présents :
Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :
Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD, Véronique BERGER donne pouvoir à Alain DROUET, Marc LEPRINCE donne pouvoir à Patrice POTTIER, Annick REITER donne pouvoir à Joël BESNARD.
Était absente :
Gaëlle POUPIN.

Jocelyne DEFEINGS est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CC 2024-022

Objet : Renaudais Développement Agriculture – Attribution des aides

Dans le cadre du dispositif de soutien « Renaudais Création Développement Agriculture » permettant d'octroyer des aides pour les investissements des agriculteurs développant la vente directe, la transformation sur les exploitations et les circuits courts et sous réserve de l'analyse et de l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture, 1 projet est présenté au Conseil Communautaire, à savoir :

Nom de l'entreprise	Nom du ou des responsables	Commune	Type d'investissement	Montant subvention proposée
LES RUCHERS DU MADELON	Julien DENIZEAU	CROTELLES	Miellerie et matériel apicole	2 000,00 €

Vu l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture,
Considérant que la présentation du projet à la Commission Stratégie Développement Economique, Tourisme et Commerce s'est déroulée le lundi 11 mars 2024.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** d'octroyer le montant de subvention à l'entreprise concernée comme décrit dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et notamment la convention avec l'entreprise attributaire de l'aide.
- **ACTE** que ce dossier fera l'objet d'une demande de déblocage de la consignation versée dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Porte de Touraine.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - DU CASTELRENAUDAIS - REPUBLIQUE FRANÇAISE

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 22 mars 2024

La Présidente,
Brigitte DUPUIS

Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
Publié le 28/03/2024
ID : 037-243700499-20240320-CC2024_023B-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT **DE LOCHES**

Liberté - Égalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :
Le 13 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars à 19h30, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente.**

Étaient présents :
Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :
Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD, Véronique BERGER donne pouvoir à Alain DROUET, Marc LEPRINCE donne pouvoir à Patrice POTTIER, Annick REITER donne pouvoir à Joël BESNARD.
Était absente :
Gaëlle POUPIN.

Jocelyne DEFEINGS est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CC 2024-023

Objet : Renaudais Création Développement – Attribution des aides

Dans le cadre du dispositif d'aides aux petites entreprises artisanales et commerciales « Renaudais Création Développement » modifié, par décision n° 2020-060 du 25 mai 2020 et après analyse de la Chambre des Métiers, 1 nouveau projet est présenté au Conseil communautaire, à savoir :

Nom de l'entreprise	Nom du ou des responsables	Commune	Création Développement Reprise	Types d'achats	Montant des dépenses	Montant Subvention Proposée
BG Dépannage	Mr BODIN *Dépannage*	Saint-Laurent-en-Gâtines	Création	Outillage et aménagement	6 891 €	**2 067 €**

Vu l'avis favorable de la Chambre des Métiers,
Considérant que la présentation du projet à la Commission Stratégie Développement Economique, Tourisme et Commerce s'est déroulée le lundi 11 mars 2024.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :
- **ACCEPTE** d'octroyer le montant de subvention aux entreprises concernés comme décrit dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et notamment la convention avec l'entreprise attributaire de l'aide.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES * DU CASTELRENAUDAIS * REPUBLIQUE FRANÇAISE

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 28 mars 2024

La Présidente,
Brigitte DUPUIS

Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le 25/03/2024
ID : 037-243700499-20240320-CC2024_024-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT **DE LOCHES**

Liberté - Égalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :
Le 13 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars à 19h30, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente.**

Étaient présents :
Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :
Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD, Véronique BERGER donne pouvoir à Alain DROUET, Marc LEPRINCE donne pouvoir à Patrice POTTIER, Annick REITER donne pouvoir à Joël BESNARD.
Était absente :
Gaëlle POUPIN.

Jocelyne DEFEINGS est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CC 2024-024

Objet : Demande de subvention – Association des véhicules anciens de Château-Renault

Par courrier en date du 5 février 2024, l'Association de véhicules anciens de Château-Renault (AVAC) sollicite une subvention pour l'organisation du « bouchon de Château-Renault » le dimanche 23 juin 2024.
Il s'agit de recréer les légendaires embouteillages lors des départs et retours de vacances dans les années 1960-70 qui avaient lieu sur la Nationale 10.
En effet, jusqu'en 1969 la Nationale 10 traversait Château-Renault par la rue de la République.
Au vu de ce qui se passe dans les autres « bouchons », de nombreux véhicules participent à ces évènements, plusieurs centaines à chaque fois. Il y a toujours un retour extrêmement positif tant pour les organisateurs que les territoires accueillants, notamment en termes de retombées médiatiques.
Pour cette première organisation sur le Castelrenaudais, les organisateurs espèrent la participation de 200 à 250 véhicules (voitures, camions, motos, tracteurs, vélos, vélomoteurs) tous de plus de 30 ans.
Le budget prévisionnel fait état de 4 000 € de dépenses, en imprimerie, sécurité (protection civile, assurance), dépannage, buvette, etc.
Il est proposé d'allouer à cette manifestation 1 000 €.

Après avoir entendu les explications utiles et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 30	Abstention / nul : 0
Suffrages exprimés : 30	Majorité absolue : 16
POUR : 29	CONTRE : 1

Le Conseil communautaire à la majorité des membres présents et représentés :

- **ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement de 1 000 € à l'Association de véhicules anciens de Château-Renault (AVAC) au titre de l'année 2024,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS
REPUBLIQUE FRANÇAISE

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 22 mars 2024

La Présidente,
Brigitte DUPUIS

Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le 25/03/2024
ID : 037-243700499-20240320-CC2024_025-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT **DE LOCHES**

Liberté - Égalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :
Le 13 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars à 19h30, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente.**

Étaient présents :
Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :
Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD, Véronique BERGER donne pouvoir à Alain DROUET, Marc LEPRINCE donne pouvoir à Patrice POTTIER, Annick REITER donne pouvoir à Joël BESNARD.
Était absente :
Gaëlle POUPIN.

Jocelyne DEFEINGS est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CC 2024-025

Objet : Centre aquatique intercommunal Castel'eau – Subvention « j'apprends à nager »

Le dispositif national « J'apprends à nager » (JAAN) s'inscrit dans le plan interministériel de prévention des noyades. Il permet de proposer des stages d'apprentissage de la natation qui sont développés en dehors du temps scolaire pour les enfants âgés de 6 à 12 ans, ne sachant pas nager.

Ce dispositif est décliné sur le Castelrenaudais en

- une action mise en oeuvre avec l'association sportive du collège André Bauchant
- une action mise en œuvre avec l'IME la Boisnière.

A cette fin, il est proposé de renouveler sur l'année scolaire 2024 / 2025 les 2 conventions gracieuses passées avec ces entités.

Pour rappel, l'association sportive du collège bénéficie de deux lignes d'eau dans le bassin sportif, de 14h30 à 15h30, le mercredi durant la période scolaire. Horaire durant lequel l'établissement est ouvert au public. La quinzaine de nageurs et non-nageurs du dispositif « j'apprends à nager » est encadrée par le professeur d'EPS et surveillée en même temps que le public par les maîtres-nageurs.

En complément, un focus est fait sur les élèves du Castelrenaudais ne validant pas le palier 1 en CM2 afin qu'il leur soit spécifiquement proposé en 6ème par leur professeur d'EPS en lien avec les maitres-nageurs de Castel'eau de rejoindre le dispositif JAAN.

Pour l'IME la Boisnière, le nombre d'enfants est limité à 12 nageurs, afin de favoriser un meilleur apprentissage et les séances sont encadrées par un maître-nageur.

Financement des projets :
Dans le cadre de la mise en place d'actions, un seuil maximal de subventionnement par stage est fixé sur la base suivante :

- Organisation du stage : 500 € (contribution au financement de l'encadrement du stage et de l'assurance),
- Coût de participation : gratuité obligatoire pour les familles.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le 25/03/2024
ID : 037-243700499-20240320-CC2024_025-DE

Le Conseil communautaire l'unanimité des membres présents et représentés :

- **SOLLICITE** la subvention annuelle à l'Agence nationale du Sport.
- **APPROUVE** la convention entre la Communauté de Communes et l'association sportive du collège André Bauchant,
- **APPROUVE** la convention entre la Communauté de Communes et l'IME la Boisnière
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou le Vice-Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 22 mars 2024

La Présidente,
Brigitte DUPUIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - DU CASTELRENAUDAIS -
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le 25/03/2024
ID : 037-243700499-20240320-CC2024_026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT **DE LOCHES**

Liberté - Égalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :
Le 13 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars à 19h30, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente.**

Étaient présents :
Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :
Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD, Véronique BERGER donne pouvoir à Alain DROUET, Marc LEPRINCE donne pouvoir à Patrice POTTIER, Annick REITER donne pouvoir à Joël BESNARD.
Était absente :
Gaëlle POUPIN.

Jocelyne DEFEINGS est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CC 2024-026

Objet : Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) – Fixation du taux 2024

La taxe professionnelle a été supprimée pour les entreprises au 1er janvier 2010, et remplacée par différents impôts :
- la Contribution Economique Territoriale (C.E.T.) composée elle-même d'une Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) et d'une Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) remplacée par une fraction de la TVA nationale,
- l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (I.F.E.R.).

Pour rappel, la base de cotisation de la Cotisation Foncière des Entreprises est la base locative des biens immobiliers soumis à la taxe foncière que l'entreprise a utilisé pour son activité professionnelle au cours de l'année N-2.

Pour 2024,
Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,
Compte tenu du **projet de territoire** et des conditions financières pour sa mise en œuvre,
Compte tenu **des orientations budgétaires débattues et validées sans observation** lors du rapport d'orientations du Conseil Communautaire du 21 février 2024,
Compte tenu des bases prévisionnelles de CFE transmises par les services de la DGFiP,
Compte tenu que le taux a été fixé à 23,58% pour 2022 après 10 ans à 22,26%,
Il est proposé d'augmenter le taux de CFE de 1 % pour 2024, et de le fixer à 23,82 %, en utilisant la majoration spéciale,

Après avoir entendu les explications utiles et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 30	Abstention / nul : 1
Suffrages exprimés : 29	Majorité absolue : 15
POUR : 28	CONTRE : 1

Le Conseil communautaire à la majorité des membres présents et représentés :
- **FIXE** le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à 23,82 % pour l'année 2024, en utilisant la majoration spéciale, taux qui sera appliqué sur l'ensemble des entreprises des communes membres de la Communauté de Communes du Castelrenaudais.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS – RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 22 mars 2024
La Présidente,
Brigitte DUPUIS

Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le 25/03/2024
ID : 037-243700499-20240320-CC2024_027-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT **DE LOCHES**

Liberté - Égalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :
Le 13 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars à 19h30, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente.**

Étaient présents :
Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :
Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD, Véronique BERGER donne pouvoir à Alain DROUET, Marc LEPRINCE donne pouvoir à Patrice POTTIER, Annick REITER donne pouvoir à Joël BESNARD.
Était absente :
Gaëlle POUPIN.

Jocelyne DEFEINGS est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CC 2024-027

Objet : TASCOM – Fixation du coefficient multiplicateur

Le Conseil communautaire a la possibilité par délibération prise avant le 1er octobre, d'appliquer au montant de la taxe sur les Surfaces commerciales un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2 et ne comportant que deux décimales.

La première année de mise en place, ce coefficient ne peut être inférieur à 0,95 ni supérieur à 1,05.

Ce coefficient ne peut ensuite varier de plus de 0,05 chaque année.

Pour rappel, la base de cotisation de la taxe sur les surfaces commerciales est le chiffre d'affaires HT par m2 pour les commerces exploitant une surface de + de 400 m2 et dont le chiffre d'affaires excède 460 000 €.

Le taux était fixé à 1,05 depuis la délibération de 2012 pour son application à partir du 1er janvier 2013. En 2023, il a été proposé de fixer le coefficient multiplicateur à 1,10 applicable au 1er janvier 2024.

Pour 2024, il est proposé de maintenir le coefficient multiplicateur à 1,10 applicable au 1er janvier 2025.

Le Conseil communautaire l'unanimité des membres présents et représentés :

- **MAINTIENT** à 1,10 le coefficient multiplicateur applicable à la TASCOM à compter du 1er janvier 2025.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 22 mars 2024

La Présidente,
Brigitte DUPUIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - DU CASTELRENAUDAIS - REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le 25/03/2024
ID : 037-243700499-20240320-CC2024_028-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT **DE LOCHES**

Liberté - Égalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :
Le 13 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars à 19h30, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente.**

Étaient présents :
Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :
Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD, Véronique BERGER donne pouvoir à Alain DROUET, Marc LEPRINCE donne pouvoir à Patrice POTTIER, Annick REITER donne pouvoir à Joël BESNARD.
Était absente :
Gaëlle POUPIN.

Jocelyne DEFEINGS est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CC 2024- 028

Objet : Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB), Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) et Taxe d'Habitation (TH) – Fixation des taux 2024

Pour 2024,
Compte tenu du **projet de territoire** et des conditions financières pour sa mise en œuvre,
Compte tenu **des orientations budgétaires débattues et validées sans observation** lors du rapport d'orientations du Conseil Communautaire du 21 février 2024,
Compte tenu des bases prévisionnelles des ménages estimées par les services de la DGFiP,
Compte tenu que le taux sur le Foncier Bâti était fixé à 2,75 %, le taux sur le Foncier Non Bâti à 1,59 % et le taux sur la Taxe d'Habitation à 8,71 %.
Compte tenu que le taux de Taxe d'Habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. Dès 2023, le taux de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.
Il est proposé d'augmenter les taux de 1 % pour 2024 et fixer le taux sur le Foncier Bâti à 2,78 %, le taux sur le Foncier Non Bâti à 1,61 %, et le taux sur la Taxe d'Habitation à 8,80 %.

Après avoir entendu les explications utiles et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 30	Abstention / nul : 0
Suffrages exprimés : 30	Majorité absolue : 16
POUR : 25	CONTRE : 5

Le Conseil communautaire à la majorité des membres présents et représentés :
- **FIXE** le taux sur le Foncier Bâti à 2,78 % pour l'année 2024,
- **FIXE** le taux sur le Foncier Non Bâti à 1,61 % pour l'année 2024,
- **FIXE** le taux sur la Taxe d'habitation à 8,80 % pour l'année 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - DU CASTELRENAUDAIS - REPUBLIQUE FRANÇAISE

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 22 mars 2024
La Présidente,
Brigitte DUPUIS

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 037-243700499-20240320-CC2024_029-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT **DE LOCHES**

Liberté - Égalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :
Le 13 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars à 19h30, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente.**

Étaient présents :
Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :
Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD, Véronique BERGER donne pouvoir à Alain DROUET, Marc LEPRINCE donne pouvoir à Patrice POTTIER, Annick REITER donne pouvoir à Joël BESNARD.
Était absente :
Gaëlle POUPIN.

Jocelyne DEFEINGS est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CC 2024-029

Objet : Budget Général – Vote du compte de gestion 2023

Le compte de gestion « budget général » pour 2023 est consultable au siège de la Communauté de Communes, par les Conseillers communautaires, sur simple demande.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31,
Considérant que le compte de gestion 2023 reprend tous les soldes figurant au bilan, les titres et les mandats ordonnancés durant l'exercice, il n'appelle aucune observation.

Le Conseil communautaire l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget « Général » de Madame Christine GENEVE, Monsieur Ivan SAUVAGE et Monsieur Stéphane CLÉMOT, trésoriers pour l'exercice 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 26 mars 2024

La Présidente,
Brigitte DUPUIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - DU CASTELRENAUDAIS - REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 037-243700499-20240320-CC2024_030-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT **DE LOCHES**

Liberté - Égalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :
Le 13 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars à 19h30, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente.**

Étaient présents :
Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :
Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD, Véronique BERGER donne pouvoir à Alain DROUET, Marc LEPRINCE donne pouvoir à Patrice POTTIER, Annick REITER donne pouvoir à Joël BESNARD.
Était absente :
Gaëlle POUPIN.

Jocelyne DEFEINGS est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CC 2024-030

Objet : Budget Immeubles de rapport – Vote du compte de gestion 2023

Le compte de gestion « budget Immeubles de rapport » pour 2023 est consultable au siège de la Communauté de Communes, par les Conseillers communautaires, sur simple demande.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31,
Considérant que le compte de gestion 2023 reprend tous les soldes figurant au bilan, les titres et les mandats ordonnancés durant l'exercice, il n'appelle aucune observation.

Le Conseil communautaire l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget « Immeubles de rapport » de Madame Christine GENEVE, Monsieur Ivan SAUVAGE et Monsieur Stéphane CLÉMOT, trésoriers pour l'exercice 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 26 mars 2024

La Présidente,
Brigitte DUPUIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - DU CASTELRENAUDAIS - REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 037-243700499-20240320-CC2024_031-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT **DE LOCHES**

Liberté - Égalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :
Le 13 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars à 19h30, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente.**

Étaient présents :
Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :
Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD, Véronique BERGER donne pouvoir à Alain DROUET, Marc LEPRINCE donne pouvoir à Patrice POTTIER, Annick REITER donne pouvoir à Joël BESNARD.
Était absente :
Gaëlle POUPIN.

Jocelyne DEFEINGS est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CC 2024-031

Objet : Budget Zones d'activités – Vote du compte de gestion 2023

Le compte de gestion « budget Zones d'activités » pour 2023 est consultable au siège de la Communauté de Communes, par les Conseillers communautaires, sur simple demande.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31,
Considérant que le compte de gestion 2023 reprend tous les soldes figurant au bilan, les titres et les mandats ordonnancés durant l'exercice, il n'appelle aucune observation.

Le Conseil communautaire l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget « Zones d'activités » de Madame Christine GENEVE, Monsieur Ivan SAUVAGE et Monsieur Stéphane CLÉMOT, trésoriers pour l'exercice 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 26 mars 2024

La Présidente,
Brigitte DUPUIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - DU CASTELRENAUDAIS -
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 037-243700499-20240320-CC2024_032-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT **DE LOCHES**

Liberté - Égalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :
Le 13 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 30
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars à 19h30, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente.**

Étaient présents :
Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :
Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD, Véronique BERGER donne pouvoir à Alain DROUET, Marc LEPRINCE donne pouvoir à Patrice POTTIER, Annick REITER donne pouvoir à Joël BESNARD.
Était absente :
Gaëlle POUPIN.

Jocelyne DEFEINGS est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CC 2024-032

Objet : Budget Général – Vote du compte administratif 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-12.
Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Madame la Présidente,
Considérant que le Conseil communautaire vote les crédits par chapitre,
Vu le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par de Madame Christine GENEVE, Monsieur Ivan SAUVAGE et Monsieur Stéphane CLÉMOT, trésoriers pour l'exercice 2023,
Considérant la concordance du compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame la Présidente avec le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame Christine GENEVE, Monsieur Ivan SAUVAGE et Monsieur Stéphane CLÉMOT, trésoriers pour l'exercice 2023.

Ce budget retrace toutes les actions de développement économique et de soutien aux associations locales, les actions en faveur de l'aménagement, de l'habitat, et d'urbanisme, de la culture, du tourisme, des services à la personne et le fonctionnement de l'ensemble des services de la Communauté de communes du Castelrenaudais et de coopération intercommunale. Ce budget intègre la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers assimilés » depuis l'adhésion au SMICTOM depuis le 1er juillet 2019, et la compétence « SPANC » depuis l'adhésion au SATESE 37 depuis le 1er octobre 2021.

La section de fonctionnement fait apparaître un résultat excédentaire de l'exercice 2023 de 278 501,13 €, cumulé à l'excédent antérieur de 4 030 524,60 €, soit un résultat cumulé excédentaire au 31 décembre 2023 de 4 309 025,73 €.

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 037-243700499-20240320-CC2024_032-DE

Fonctionnement							
Dépenses CA 2023				Recettes CA 2023			
Chapitres	Libellé	Crédits ouverts	**Crédits consommés**	Chapitres	Libellé	Crédits ouverts	**Crédits consommés**
chapitre 011	charges à caractère général	5 444 565,67	1 430 663,87	chapitre 013	atténuation de charges	41 525,40	71 965,35
chapitre 012	charges de personnel	2 651 258,00	2 408 241,88	chapitre 70	produits des services	2 423 295,00	2 429 010,05
chapitre 014	atténuation de produits	1 933 663,00	1 932 251,02	chapitre 73	impôts et taxes	2 486 869,00	2 451 885,09
chapitre 65	autres charges de gestion courantes	2 143 223,70	2 143 223,70	chapitre 731	fiscalité locale	1 799 615,00	1 835 983,05
chapitre 66	charges financières	9 862,44	9 197,32	chapitre 74	dotations et participations	1 956 217,00	1 942 765,22
chapitre 67	charges exceptionnelles	4 000,00	1 435,80	chapitre 75	autres produits de gestion courante	20 775,00	23 578,71
chapitre 68	Dotations provision semi-budgétaires	14 034,19	14 034,19	chapitre 77	produits exceptionnels	1 500,00	1 656,30
chapitre 023	virement à la section d'investissement	16 449,00		chapitre 78	reprise sur provisions		6 998,00
chapitre 042	opération de transfert entre sections	727 730,00	727 613,21	chapitre 042	opérations de transfert entre sections	184 465,00	181 320,35
				chapitre 002	**excédent antérieur de fonctionnement reporté**	**4 030 524,60**	**4 030 524,60**
TOTAL		12 944 786,00	8 666 660,99			12 944 786,00	12 975 686,72

La section d'investissement fait apparaître un résultat excédentaire de l'exercice 2023 de 133 140,96 €, cumulé à l'excédent antérieur de 2 226 426,21 €, soit un résultat cumulé excédentaire au 31 décembre 2023 de 2 359 567,17 €.
Les restes à réaliser font apparaître un besoin de financement de 90 665,03 €.

Investissement									
Dépenses CA 2023					Recettes CA 2023				
Chapitres	Libellé	Crédits ouverts	**Crédits consommés**	Restes à réaliser	Chapitres	Libellé	Crédits ouverts	**Crédits consommés**	Restes à réaliser
chapitre 16	emprunts et assimilés	57 200,00	52 620,00	1 000,00	chapitre 10	dotations, fonds divers	40 000,79	35 709,33	
chapitre 20	immobilisations incorporelles	931 318,00	28 665,00	46 356,00	chapitre 13	subvention d'investissement	901 740,00	297 453,55	145 527,68
chapitre 204	subventions d'équipement versées	733 943,01	331 940,90	127 025,26	chapitre 16	dépôts et cautionnements reçus	7 200,00	3 147,50	400,00
chapitre 21	immobilisations corporelles	1 421 460,39	25 978,80	770,54	chapitre 024	produit de cession des immobilisations	1 500,00		
chapitre 23	immobilisations en cours	36 000,00			chapitre 021	virement de la section de fonctionnement	16 449,00		
chapitre 26	participations et créances rattachées	5 000,00	5 000,00		chapitre 040	opérations de transfert entre sections	726 230,00	727 613,21	
opération 11	bâtiment avenue du Maine	147 100,00	126 206,76	1 248,00	chapitre 041	opérations patrimoniales	30 000,00	30 000,00	
opération 19	équipement secrétariat	120 565,82	64 782,43	2 893,00	**chapitre 001**	**excédent antérieur d'investissement reporté**	**2 226 426,21**	**2 226 426,21**	
opération 20	aire d'accueil des gens du voyage	3 000,00	1 990,78						
opération 21	Piscine intercommunale	72 521,11	25 219,97	32 420,47					
opération 23	petite enfance	6 685,67	3 035,67	1 569,48					
opération 26	cinéma	63 000,00	2 480,17						
opération 27	tourisme	15 867,00	11 448,00	3 520,00					
opération 280	Tanneries	90 000,00	70 093,80	17 157,00					
opération 290	Enfance Jeunesse	4 066,00		2 632,96					
opération 300	ALSH la Ferrière	27 354,00							
chapitre 040	opérations de transfert entre sections	184 465,00	181 320,35						
chapitre 041	opérations patrimoniales	30 000,00	30 000,00						
TOTAL		3 949 546,00	960 782,63	236 592,71	TOTAL		3 949 546,00	3 320 349,80	145 927,68

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'élire un(e) président(e) de séance pour qu'il soit procédé au vote du compte administratif.

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 037-243700499-20240320-CC2024_032-DE

A l'unanimité, les élus communautaires proposent un vote à mains levées.
Les membres du Conseil communautaire à l'unanimité élisent Monsieur Gino GOMMÉ en tant que président de séance afin de pouvoir procéder au vote du compte administratif.

Madame la Présidente quitte la salle afin qu'il puisse être procédé au vote du compte administratif.

Le Conseil communautaire l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget Général de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 26 mars 2024

Le Président de séance
pour le vote du compte administratif,
Gino GOMMÉ

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 037-243700499-20240320-CC2024_033-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT **DE LOCHES**

Liberté - Égalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :
Le 13 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 30
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars à 19h30, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente.**

Étaient présents :
Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :
Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD, Véronique BERGER donne pouvoir à Alain DROUET, Marc LEPRINCE donne pouvoir à Patrice POTTIER, Annick REITER donne pouvoir à Joël BESNARD.
Était absente :
Gaëlle POUPIN.

Jocelyne DEFEINGS est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CC 2024-033

Objet : Budget Immeubles de rapport – Vote du compte administratif 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-12.
Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Madame la Présidente,
Considérant que le Conseil communautaire vote les crédits par chapitre,
Vu le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame Christine GENEVE, Monsieur Ivan SAUVAGE et Monsieur Stéphane CLÉMOT, trésoriers pour l'exercice 2023,
Considérant la concordance du compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame la Présidente avec le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame Christine GENEVE, Monsieur Ivan SAUVAGE et Monsieur Stéphane CLÉMOT, trésoriers pour l'exercice 2023.

Ce budget retrace toutes les actions liées aux bâtiments industriels et commerciaux loués, pépinière d'entreprises au 3ème étage du siège communautaire, gendarmerie (bâtiment administratif et logements) et maison de santé pluridisciplinaire.

La section de fonctionnement fait apparaître un résultat excédentaire de l'exercice 2023 de 89 467,37 €, cumulé au résultat antérieur excédentaire de 278 771,55 €, soit un résultat cumulé excédentaire au 31 décembre 2023 de 368 238,92 €.

Fonctionnement							
Dépenses CA 2023				Recettes CA 2023			
Chapitres	Libellé	Crédits ouverts	**Crédits consommés**	Chapitres	Libellé	Crédits ouverts	**Crédits consommés**
chapitre 011	charges à caractère général	282 269,00	116 634,28	chapitre 70	produits des services	8 500,00	9 015,86
chapitre 65	autres charges de gestion courantes	5 005,00		chapitre 74	dotations et participations	32 630,70	28 930,70
chapitre 66	charges financières	71 157,00	69 091,19	chapitre 75	autres produits de gestion courante	382 700,75	376 726,64
chapitre 68	dotations aux provisions	6,00	6,00	chapitre 042	opérations de transfert entre sections	79 806,00	79 804,18
chapitre 023	virement à la section d'investissement	203 446,00		**chapitre 002**	**excédent antérieur de fonctionnement reporté**	**278 771,55**	**278 771,55**
chapitre 042	opération de transfert entre sections	220 526,00	219 278,54				
TOTAL		782 409,00	405 010,01			782 409,00	773 248,93

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 037-243700499-20240320-CC2024_033-DE

La section d'investissement fait apparaître un résultat excédentaire de l'exercice 2023 de 33 773,68 €, cumulé au résultat antérieur déficitaire de 74 093,63 €, soit un résultat cumulé déficitaire au 31 décembre 2023 de 40 319,95 €.
Les restes à réaliser font apparaître un besoin de financement de 9 397,00 €.

Investissement									
Dépenses CA 2023					Recettes CA 2023				
Chapitres	Libellé	Crédits ouverts	**Crédits consommés**	Restes à réaliser	Chapitres	Libellé	Crédits ouverts	**Crédits consommés**	Restes à réaliser
chapitre 16	emprunts et assimilés	114 775,00	114 766,70		chapitre 10	dotations, fonds divers	5 000,00	23 146,12	
chapitre 21	immobilisations corporelles	65 760,00	1 874,56	9 397,00	chapitre 13	subvention d'investissement	164 190,00	131 990,00	
opération 117	maison de santé pluridisciplinaire CR	7 200,00	500,64		chapitre 16	dépôts et cautionnements reçus	2 500,00	435,20	
opération 118	multi service Les Hermites	5 127,37	3 983,70		chapitre 021	virement de la section de fonctionnement	203 446,00		
opération 120	maison de santé SLEG	180 000,00	140 146,40		chapitre 040	opérations de transfert entre sections	220 526,00	219 278,54	
opération 121	ateliers Porte de Touraine	68 900,00							
chapitre 040	opérations de transfert entre sections	79 806,00	79 804,18						
chapitre 001	**déficit antérieur d'investissement reporté**	**74 093,63**	**74 093,63**						
TOTAL		595 662,00	415 169,81	9 397,00	TOTAL		595 662,00	374 849,86	0,00

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'élire un(e) président(e) de séance pour qu'il soit procédé au vote du compte administratif.

A l'unanimité, les élus communautaires proposent un vote à mains levées.
Les membres du Conseil communautaire à l'unanimité élisent Monsieur Gino GOMMÉ en tant que président de séance afin de pouvoir procéder au vote du compte administratif.

Madame la Présidente quitte la salle afin qu'il puisse être procédé au vote du compte administratif.

Le Conseil communautaire l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget Immeubles de rapport de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 26 mars 2024

Le Président de séance
pour le vote du compte administratif,
Gino GOMMÉ

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 037-243700499-20240320-CC2024_034-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT **DE LOCHES**

Liberté - Égalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :
Le 13 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 30
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars à 19h30, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente.**

Étaient présents :
Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :
Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD, Véronique BERGER donne pouvoir à Alain DROUET, Marc LEPRINCE donne pouvoir à Patrice POTTIER, Annick REITER donne pouvoir à Joël BESNARD.
Était absente :
Gaëlle POUPIN.

Jocelyne DEFEINGS est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CC 2024-034

Objet : Budget Zones d'activités – Vote du compte administratif 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-12.
Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Madame la Présidente,
Considérant que le Conseil communautaire vote les crédits par chapitre,
Vu le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame Christine GENEVE, Monsieur Ivan SAUVAGE et Monsieur Stéphane CLÉMOT, trésoriers pour l'exercice 2023,
Considérant la concordance du compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame la Présidente avec le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame Christine GENEVE, Monsieur Ivan SAUVAGE et Monsieur Stéphane CLÉMOT, trésoriers pour l'exercice 2023.

Les principales dépenses sont liées à l'aménagement de la zone d'activités « Porte de Touraine ». Les autres dépenses concernent les frais (éclairage, impositions, entretien, ...) des zones d'activités (« Parc industriel Ouest » sur Château-Renault / Le Boulay ; « Porte de Touraine sur Autrèche ; « la Paquerie » sur Villedômer ; « l'Imbauderie » sur Crotelles ; « Bec Sec » sur Auzouer- en-Touraine ; « les Pressaudières » sur Saint-Laurent-en-Gâtines).

La section de fonctionnement fait apparaître un résultat excédentaire de l'exercice 2023 de 4 118 599,03 €, cumulé au résultat antérieur excédentaire de 880 569,98 €, soit un résultat cumulé excédentaire au 31 décembre 2023 de 4 999 169,01 €.

Fonctionnement							
Dépenses CA 2023				Recettes CA 2023			
Chapitres	Libellé	Crédits ouverts	**Crédits consommés**	Chapitres	Libellé	Crédits ouverts	**Crédits consommés**
chapitre 011	charges à caractère général	64 230,00	29 580,26	chapitre 70	produits des services	100 200,00	4 249 003,13
chapitre 65	autres charges de gestion courantes	5 005,00	0,90	chapitre 75	autres produits de gestion courante	165,02	180,00
chapitre 023	virement à la section d'investissement	566 650,97		chapitre 77	produits exceptionnels	3 272 881,00	3 272 881,00
chapitre 042	opération de transfert entre sections	5 429 290,03	5 100 881,76	chapitre 042	opérations de transfert entre sections	1 811 360,00	1 726 997,82
				chapitre 002	**excédent antérieur de fonctionnement reporté**	**880 569,98**	**880 569,98**
TOTAL		6 065 176,00	5 130 462,92			6 065 176,00	10 129 631,93

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 037-243700499-20240320-CC2024_034-DE

La section d'investissement fait apparaître un résultat excédentaire de l'exercice 2023 de 1 800 593,77 €, cumulé au résultat antérieur déficitaire de 2 680 653,88 €, soit un résultat cumulé déficitaire au 31 décembre 2023 de 880 060,11 €.
Les restes à réaliser font apparaître un besoin de financement de 118 152,82 €.

Investissement									
Dépenses CA 2023					Recettes CA 2023				
Chapitres	Libellé	Crédits ouverts	**Crédits consommés**	Restes à réaliser	Chapitres	Libellé	Crédits ouverts	**Crédits consommés**	Restes à réaliser
chapitre 21	immobilisations corporelles	219 666,48		2 480,00	chapitre 13	subventions d'investissement			52 052,18
chapitre 27	autres immobilisations financières	34 874,00			chapitre 27	autres immobilisations financières	4 000,00		
opération 107	ZA PIO et PDT	2 761 048,64	1 573 290,17	167 725,00	chapitre 024	Produits de cessions d'immobilisations	1 507 662,00		
chapitre 040	opérations de transfert entre sections	1 811 360,00	1 726 997,82		chapitre 021	virement de la section de fonctionnement	566 650,97		
chapitre 001	**déficit antérieur d'investissement reporté**	**2 680 653,88**	**2 680 653,88**		chapitre 040	opérations de transfert entre sections	5 429 290,03	5 100 881,76	
TOTAL		7 507 603,00	5 980 941,87	170 205,00	TOTAL		7 507 603,00	5 100 881,76	52 052,18

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'élire un(e) président(e) de séance pour qu'il soit procédé au vote du compte administratif.

A l'unanimité, les élus communautaires proposent un vote à mains levées.
Les membres du Conseil communautaire à l'unanimité élisent Monsieur Gino GOMMÉ en tant que président de séance afin de pouvoir procéder au vote du compte administratif.

Madame la Présidente quitte la salle afin qu'il puisse être procédé au vote du compte administratif.

Le Conseil communautaire l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget Zones d'activités de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 26 mars 2024

Le Président de séance
pour le vote du compte administratif,
Gino GOMMÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 037-243700499-20240320-CC2024_035-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT **DE LOCHES**

Liberté - Égalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :
Le 13 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars à 19h30, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente.**

Étaient présents :
Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :
Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD, Véronique BERGER donne pouvoir à Alain DROUET, Marc LEPRINCE donne pouvoir à Patrice POTTIER, Annick REITER donne pouvoir à Joël BESNARD.
Était absente :
Gaëlle POUPIN.

Jocelyne DEFEINGS est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CC 2024-035

Objet : Budget Général – Affectation des résultats 2023

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Compte tenu du vote du compte administratif du budget général, au 31 décembre 2023 :

- la section de fonctionnement présente un résultat cumulé excédentaire de 4 309 025,73 €,
- la section d'investissement présente un résultat cumulé excédentaire de 2 359 567,17 €,
- les restes à réaliser de l'exercice 2023 présentent un besoin de financement (solde déficitaire) de 90 665,03 € couvert par le résultat cumulé bénéficiaire d'investissement au 31/12/2023.

Ainsi, la section d'investissement ne génère pas de besoin de financement.

Il est proposé de reporter 2 359 567,17 € en recettes d'investissement au compte 001, et de reporter 4 309 025,73 € en recettes de fonctionnement au compte 002.

Le Conseil communautaire l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AFFECTE** les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement du budget Général présentés ci-dessus qui seront repris au Budget Primitif 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 26 mars 2024

La Présidente,
Brigitte DUPUIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES - DU CASTELRENAUDAIS - REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 037-243700499-20240320-CC2024_036-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT **DE LOCHES**

Liberté - Égalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :
Le 13 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars à 19h30, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente.**

Étaient présents :
Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :
Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD, Véronique BERGER donne pouvoir à Alain DROUET, Marc LEPRINCE donne pouvoir à Patrice POTTIER, Annick REITER donne pouvoir à Joël BESNARD.
Était absente :
Gaëlle POUPIN.

Jocelyne DEFEINGS est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CC 2024-036

Objet : Budget Immeubles de rapport – Affectation des résultats 2023

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Compte tenu du vote du compte administratif, au 31 décembre 2023 :

- la section de fonctionnement présente un résultat cumulé excédentaire de 368 238,92 €,
- la section d'investissement présente un résultat cumulé déficitaire de 40 319,95 €,
- les restes à réaliser de l'exercice 2023 présentent un besoin de financement (solde déficitaire) de 9 367,00 €,

La section d'investissement génère un besoin de financement de 49 716,95 € (40 319,95 € + 9 367,00 €) couvert par l'excédent de fonctionnement via le compte 1068.

Il est proposé de reporter 49 716,95 € en dépenses d'investissement au compte 001, et de reporter 318 521,97 € en recettes de fonctionnement au compte 002 (correspondant au résultat cumulé 368 238,92 € déduit de 49 716,95 € du besoin de financement de l'investissement).

Le Conseil communautaire l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AFFECTE** les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement du budget Immeubles de rapport présentés ci-dessus qui seront repris au Budget Primitif 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 26 mars 2024

La Présidente,
Brigitte DUPUIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 037-243700499-20240320-CC2024_037-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT **DE LOCHES**

Liberté - Égalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :
Le 13 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars à 19h30, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente.**

Étaient présents :
Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :
Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD, Véronique BERGER donne pouvoir à Alain DROUET, Marc LEPRINCE donne pouvoir à Patrice POTTIER, Annick REITER donne pouvoir à Joël BESNARD.
Était absente :
Gaëlle POUPIN.

Jocelyne DEFEINGS est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CC 2024-037

Objet : Budget Zones d'activités – Affectation des résultats 2023

Vu l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Compte tenu du vote du compte administratif, au 31 décembre 2023,

- la section de fonctionnement présente un résultat cumulé excédentaire de 4 999 169,01 €,
- la section d'investissement présente un résultat cumulé déficitaire de 880 060,11 €,
- les restes à réaliser de l'exercice 2023 présentent un résultat déficitaire de 118 152,82 €.

Le Budget « Zones d'Activités » support des écritures de stocks des terrains aménagés n'est pas soumis à l'obligation d'affectation des résultats.

Il est proposé de reporter 880 060,11 € en dépenses d'investissement au compte 001, et de reporter 4 999 169,01 € en recettes de fonctionnement au compte 002.

Le Conseil communautaire l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AFFECTE** les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement du budget Zones d'activités présentés ci-dessus qui seront repris au Budget Primitif 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 26 mars 2024

La Présidente,
Brigitte DUPUIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - DU CASTELRENAUDAIS - REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 037-243700499-20240320-CC2024_038-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT **DE LOCHES**

Liberté - Égalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :
Le 13 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars à 19h30, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente.**

Étaient présents :
Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :
Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD, Véronique BERGER donne pouvoir à Alain DROUET, Marc LEPRINCE donne pouvoir à Patrice POTTIER, Annick REITER donne pouvoir à Joël BESNARD.
Était absente :
Gaëlle POUPIN.

Jocelyne DEFEINGS est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CC 2024-038

Objet : Budget Général – Approbation du budget primitif 2024

En application de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire prend connaissance des propositions budgétaires 2024, issues notamment du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté le 21 février 2024.
Considérant que le projet de budget a été adressé en date du 7 mars 2024,

La présentation ci-dessous répond au vote des crédits par chapitre.

Ce budget retrace toutes les actions de développement économique, les actions en faveur de l'aménagement, de l'habitat, et d'urbanisme, de la culture, du tourisme, des services à la personne et le fonctionnement de l'ensemble des services de la Communauté de Communes du Castelrenaudais et de coopération intercommunale. Ce budget intègre la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers assimilés » depuis l'adhésion au SMICTOM depuis le 1er juillet 2019 et la compétence « assainissement des installations non collectives » depuis l'adhésion au SATESE 37 le 1er octobre 2021.

Il est proposé de maintenir la possibilité d'utiliser le principe de la fongibilité de la nomenclature M57 afin de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

La section de fonctionnement s'équilibre à 13 284 539,00 € :

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 037-243700499-20240320-CC2024_038-DE

Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget 2023	**Propositions nouvelles 2024**	Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget 2023	**Propositions nouvelles 2024**
chapitre 011	charges à caractère général	5 338 037,67	5 576 868,91	chapitre 013	atténuation de charges	41 525,40	20 500,09
chapitre 012	charges de personnel et frais assimilés	2 651 258,00	2 779 785,09	chapitre 70	produits des services	2 423 295,00	2 427 265,00
chapitre 014	atténuations de produits	1 916 203,00	1 915 335,00	chapitre 73	impôts et taxes	2 338 210,00	2 425 000,00
chapitre 65	autres charges de gestion courante	2 119 545,70	2 314 265,00	chapitre 731	fiscalité locale	1 799 615,00	1 901 000,00
chapitre 66	charges financières	9 862,44	8 535,00	chapitre 74	dotations, subventions et participations	1 921 856,00	1 981 935,18
chapitre 67	charges exceptionnelles	1 000,00	4 500,00	chapitre 75	autres produits de gestion courante	20 775,00	33 828,00
chapitre 68	dotations aux provisions	14 034,19	11 730,00	chapitre 042	opérations d'ordre de transferts entre sections	184 465,00	185 985,00
chapitre 042	opérations d'ordre de transferts entre sections	710 325,00	673 520,00	**chapitre 002**	**excédent antérieur de fonctionnement reporté**	**4 030 524 60**	**4 309 025 73**
TOTAL		11 790 558,00	13 284 539,00	TOTAL		11 790 558,00	13 284 539,00

La section d'investissement s'équilibre à 4 958 115,00 € :

Investissement									
Dépenses					Recettes				
Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget 2023	Restes à réaliser	**Propositions nouvelles 2024**	Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget 2023	Restes à réaliser	**Propositions nouvelles 2024**
chapitre 20	immobilisations incorporelles	931 318,00	46 356,00	868 275,00	chapitre 13	subventions d'investissement	901 740,00	145 527,68	1 527 000,00
chapitre 204	Subventions d'équipement versées	733 943,01	127 025,26	342 454,05	chapitre 10	dotations, fonds divers et réserves	40 000,79		50 000,15
chapitre 21	immobilisations corporelles	1 421 460,39	770,54	760 867,64	chapitre 16	emprunts et dettes assimilées			196 500,00
chapitre 23	Immobilisations en-cours	36 000,00		170 000,00	chapitre 165	dépôts et cautionnements reçus	7 200,00		5 600,00
opération 11	bâtiment avenue du Maine	147 100,00	1 248,00	12 500,00	chapitre 024	produits de cession des immobilisations	1 500,00		
opération 19	équipement secrétariat	120 565,82	2 893,00	83 060,60	chapitre 040	opérations d'ordre de transferts entre sections	710 325,00		673 520,00
opération 20	aire d'accueil des gens du voyage	3 000,00	1 353,00	5 000,00	**chapitre 001**	**excédent antérieur d'investissement reporté**	**2 226 426,21**		**2 359 567,17**
opération 21	piscine intercommunale	72 521,11	31 067,47	765 000,00					
opération 23	petite enfance	6 685,67	1 569,48	3 000,00					
opération 26	cinéma	63 000,00		8 600,00					
opération 27	tourisme	15 867,00	3 520,00	9 900,00					
opération 280	tanneries	90 000,00	17 157,00	314 300,00					
opération 290	enfance jeunesse	4 066,00	2 632,96	10 480,00					
opération 300	ALSH La Ferrière			71 100,00					
opération 310	terrain familiaux locatifs			360 000,00					
opération 320	crèche Porte de Touraine			650 000,00					
opération 330	équipement multisport			100 000,00					
chapitre 16	emprunts et assimilés	57 200,00		55 000,00					
chapitre 040	opérations d'ordre de transferts entre sections	184 465,00		185 985,00					
TOTAL		3 887 192,00	4 958 115,00		TOTAL		3 887 192,00	4 958 115,00	

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 037-243700499-20240320-CC2024_038-DE

Après avoir entendu les explications utiles et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 30	Abstention / nul : 1
Suffrages exprimés : 29	Majorité absolue : 15
POUR : 28	CONTRE : 1

Le Conseil communautaire à la majorité des membres présents et représentés :

- **ADOPTE** le Budget Primitif du budget Général pour 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 26 mars 2024

La Présidente,
Brigitte DUPUIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - DU CASTELRENAUDAIS -
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 037-243700499-20240320-CC2024_039-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT **DE LOCHES**

Liberté - Égalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :
Le 13 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars à 19h30, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente.**

Étaient présents :
Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :
Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD, Véronique BERGER donne pouvoir à Alain DROUET, Marc LEPRINCE donne pouvoir à Patrice POTTIER, Annick REITER donne pouvoir à Joël BESNARD.
Était absente :
Gaëlle POUPIN.

Jocelyne DEFEINGS est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CC 2024-039

Objet : Budget Immeubles de rapport – Approbation du budget primitif 2024

En application de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire prend connaissance des propositions budgétaires 2024, issues notamment du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté le 21 février 2024.
Considérant que le projet de budget a été adressé en date du 7 mars 2024,

La présentation ci-dessous répond au vote des crédits par chapitre.

Ce budget retrace toutes les actions liées aux bâtiments industriels et commerciaux loués, pépinière d'entreprises au 3ème étage du siège communautaire, gendarmerie (bâtiment administratif et logements) et maison de santé pluridisciplinaire.

Il est proposé de maintenir la possibilité d'utiliser le principe de la fongibilité de la nomenclature M57 afin de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

La section de fonctionnement s'équilibre à 831 683,00 € :

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 037-243700499-20240320-CC2024_039-DE

Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget 2023	**Propositions nouvelles 2024**	Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget 2023	**Propositions nouvelles 2024**
chapitre 011	charges à caractère général	282 275,00	217 742,00	chapitre 70	produits des services	8 500,00	9 475,00
chapitre 65	autres charges de gestion courante	5 0005,00	5,00	chapitre 74	Dotations, subventions et participations	32 630,70	29 930,70
chapitre 66	charges financières	71 157,00	65 635,00	chapitre 75	autres produits de gestion courante	382 700,75	387 835,33
chapitre 68	dotations aux provisions et dépréciations		10,00	chapitre 042	opérations d'ordre de transferts entre sections	79 806,00	85 920,00
chapitre 023	virement à la section d'investissement	203 446,00	324 036,00	**chapitre 002**	**excédent antérieur de fonctionnement reporté**	**278 771,55**	**318 521,97**
chapitre 042	opérations d'ordre de transferts entre sections	220 526,00	224 255,00				
TOTAL		782 409,00	831 683,00	TOTAL		652 338,00	831 683,00

La section d'investissement s'équilibre à 672 962,00 € :

Investissement									
Dépenses					Recettes				
Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget 2023	Restes à réaliser	**Propositions nouvelles 2024**	Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget 2023	Restes à réaliser	**Propositions nouvelles 2024**
chapitre 20	immobilisations incorporelles			6 500,00	chapitre 13	subventions d'investissement	164 190,00		56 454,05
chapitre 21	immobilisations corporelles	65 760,00	9 397,00	61 500,00	chapitre 10	dotations, fonds divers et réserves	5 000,00		64 716,95
opération 117	maison de santé pluridisciplinaire	7 200,00		160 800,05	chapitre 16	emprunts et dettes assimilées	2 500,00		3 500,00
opération 118	Multiservice Les Hermites	5 127,37		4 100,00	chapitre 021	virement de la section de fonctionnement	203 446,00		324 036,00
opération 120	Maison de santé Saint Laurent en Gâtines	180 000,00		5 000,00	chapitre 040	opérations de transfert entre sections	220 526,00		224 255,00
opération 121	Ateliers relais Porte de Touraine	70 000,00		180 000,00					
chapitre 16	emprunts et dettes assimilés	113 675,00		119 425,00					
chapitre 040	opérations d'ordre de transferts entre sections	79 806,00		85 920,00					
chapitre 001	**déficit antérieur d'investissement reporté**	**74 093,63**		**40 319,95**					
TOTAL		595 662,00	672 962,00		TOTAL		595 662,00	672 962,00	

Le Conseil communautaire l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOPTE** le Budget Primitif du budget Immeubles de rapport pour 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - DU CASTELRENAUDAIS - REPUBLIQUE FRANÇAISE

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 26 mars 2024

La Présidente,
Brigitte DUPUIS

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 037-243700499-20240320-CC2024_040-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT **DE LOCHES**

Liberté - Égalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :
Le 13 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars à 19h30, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente.**

Étaient présents :
Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :
Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD, Véronique BERGER donne pouvoir à Alain DROUET, Marc LEPRINCE donne pouvoir à Patrice POTTIER, Annick REITER donne pouvoir à Joël BESNARD.
Était absente :
Gaëlle POUPIN.

Jocelyne DEFEINGS est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CC 2024-040

Objet : Budget Zones d'activités – Approbation du budget primitif 2024

En application de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire prend connaissance des propositions budgétaires 2024, issues notamment du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté le 21 février 2024.
Considérant que le projet de budget a été adressé en date du 7 mars 2024,

La présentation ci-dessous répond au vote des crédits par chapitre.

Ce budget retrace toutes les actions liées au foncier et à l'aménagement des zones économiques.

Il est proposé de maintenir la possibilité d'utiliser le principe de la fongibilité de la nomenclature M57 afin de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

La section de fonctionnement s'équilibre à 6 826 974,00 €.

Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget 2023	**Propositions nouvelles 2024**	Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget 2023	**Propositions nouvelles 2024**
chapitre 011	charges à caractère général	64 230,00	3 561 810,18	chapitre 70	produits des services	100 200,00	100 219,99
chapitre 65	autres charges de gestion courante	5 005,00	5 830,00	chapitre 75	autres produits de gestion courante	165,02	165,00
chapitre 023	virement à la section d'investissement	895 550,97	1 507 553,50	chapitre 042	opérations d'ordre de transferts entre sections	1 811 360,00	1 727 420,00
chapitre 042	opérations d'ordre de transferts entre sections	1 827 509,03	1 751 780,32	**solde 002**	excédent antérieur de fonctionnement reporté	**880 569,98**	**4 999 169,01**
TOTAL		2 792 295,00	6 826 974,00	TOTAL		2 792 295,00	6 826 974,00

La section d'investissement s'équilibre à 3 349 936,00 € :

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 037-243700499-20240320-CC2024_040-DE

Investissement									
Dépenses					Recettes				
Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget 2023	Restes à réaliser	**Propositions nouvelles 2024**	Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget 2023	Restes à réaliser	**Propositions nouvelles 2024**
chapitre 21	immobilisations corporelles	219 000,00	2 480,00	225 000,00	chapitre 13	subventions d'investissement		52 052,18	38 550,00
opération 107	ZA PIO et PDT	2 761 048,64	167 725,00	313 250,89	chapitre 27	autres immobilisations financières	4 000,00		
chapitre 27	autres immobilisations financières	34 874,00		34 000,00	chapitre 024	produits de cession d'immobilisations	4 780 543,00		
chapitre 040	opérations d'ordre de transferts entre sections	1 811 360,00		1 727 420,00	chapitre 021	virement de la section de fonctionnement	895 550,97		1 507 553,50
solde 001	déficit antérieur d'investissement reporté	**2 680 653,88**		**880 060,11**	chapitre 040	opérations de transfert entre sections	1 827 509,03		1 751 780,32
TOTAL		7 507 603,00	3 349 936,00		TOTAL		7 507 603,00	3 349 936,00	

Après avoir entendu les explications utiles et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 30
Suffrages exprimés : 29
POUR : 29
Abstention / nul : 1
Majorité absolue : 15
CONTRE : 0

Le Conseil communautaire à la majorité des membres présents et représentés :

- **ADOPTE** le Budget Primitif du budget Zones d'Activités pour 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le mars 2024

La Présidente,
Brigitte DUPUIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES - DU CASTELRENAUDAIS -
REPUBLIQUE FRANÇAISE